

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 20770
Numéro SIREN : 831 891 452
Nom ou dénomination : A ET L

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2021 sous le numéro de dépôt 133778



2113391601



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : A ET L

Numéro RCS : 831 891 452

Numéro Gestion : 2017B20770

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 20 BD POISSONNIERE
75009 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R133778 (2021 133916)

Date du Dépôt : 22/10/2021

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 23/09/2021

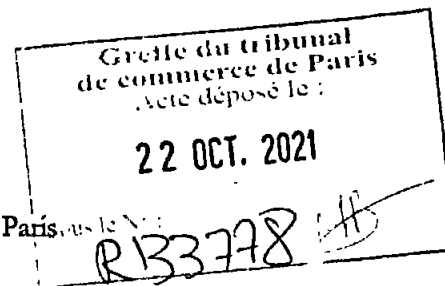
Décision 1 : Démission de directeur général

fait à Paris, le 22 octobre 2021

AB 20770

PG 23109 / 21 EL

A ET L
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 11.316 euros
Siège Social : 20, boulevard Poissonnière – 75009 Paris
831 891 452 RCS PARIS
(Ci-après désignée la « Société »)



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 SEPTEMBRE 2021**

Jeu di 23 septembre 2021 à 12h30
Au siège social

Les associés de la Société (ci-après désignés les « Associés ») se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle (ci-après désignée l'« Assemblée ») au siège de la Société sur convocation du président de la Société (ci-après désigné le « Président »).

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des modalités de convocation des Associés)

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance des dispositions légales et statutaires relatives aux convocations des associés d'une société par actions simplifiée en assemblée générale, déclare accepter sans réserve la convocation à la présente Assemblée, chacun des associés présents ou représentés reconnaissant avoir eu, préalablement à cette Assemblée, communication des différents documents sociaux nécessaires au vote des résolutions suivantes et, en conséquence, donne quitus au Président pour l'exécution de cette mission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels)

La collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

La collectivité des Associés constate par ailleurs que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal visée à l'article 39 4° du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

FA OK

FA

La collectivité des Associés approuve la proposition du Président, qui, au vu de l'incertitude économique, propose de ne pas verser de dividendes cette année. A noter que la réserve légale est atteinte.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

(Ratification des rémunérations des dirigeants)

La collectivité des associés, ratifie les rémunérations de chacun des dirigeants Claudette Lovencin et Fanny ABES au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

(Mandat de la Présidente / Fixation de la nouvelle rémunération de Madame Fanny ABES en qualité de Président)

La collectivité des associés, connaissance prise du rapport de la Présidence, renouvelle la présidente dans ses fonctions et sa rémunération.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée.

SIXIEME RESOLUTION

(Mandat de la Directrice Générale / Fixation de la nouvelle rémunération de Madame Claudette LOVENCIN en qualité de Directeur Général)

L'actionnaire MA et MC SAS demande que le mandat de la directrice générale, Claudette Lovencin ne soit pas renouvelé. Il propose que Madame Lovencin cesse ses fonctions à date d'effet du 1^{er} octobre 2021. A ce titre, l'actionnaire propose que Claudette Lovencin ne perçoive plus de rémunération à compter de cette date.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée.

SEPTIEME RESOLUTION

(Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités)

La collectivité des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h46.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et un Associé.

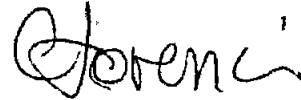
MA et MC SAS

Fanny ABES

Président de Séance



Claudette LOVENCIN



*BEJ remplie
en hje anprime.*